



Demande de reconnaissance pour l'utilisation des grues portuaires électriques

Personne morale

Société :

Adresse :

.....

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

OU

Personne physique

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Je souhaite apparaître dans la liste publique des entreprises agréées : Oui Non

Grutiers habilités à gruter au nom de la personne physique ou morale susmentionnée :

Nom : Prénom :

Date du permis : Délivré par :

.....

Nom : Prénom :

Date du permis : Délivré par :

.....

Nom : Prénom :

Date du permis : Délivré par :

Nom : Prénom :

Date du permis : Délivré par :

Nom : Prénom :

Date du permis : Délivré par :

Nom : Prénom :

Date du permis : Délivré par :

Nom : Prénom :

Date du permis : Délivré par :

Documents à joindre à la demande :

- document(s) attestant que le requérant ainsi que chaque personne physique appelée à utiliser les grues portuaires sont couverts par une assurance RC spécifique pour le grutage et la manutention de bateaux, ainsi que par une assurance-accident ;
- copie d'une pièce d'identité ou extrait du registre du commerce ;
- copie du/des permis ou attestation de formation de grutier.

Par leur signature, les demandeurs attestent avoir pris connaissance de la directive relative à l'utilisation des grues portuaires électriques et de toutes les modalités d'utilisation et administratives qui encadrent l'usage de ces moyens de levage de bateaux. En particulier, le demandeur s'engage à annoncer, dans les 10 jours au SDPLC, tout changement concernant l'activité de grutage, soit notamment, des changements d'adresse, de grutiers, d'assurance, etc.

Date : Signature :

Il ne sera pas statué sur les demandes incomplètes ou illisibles.